fidinter

Fondation Bibliothèque Sonore Romande, Lausanne

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint de l'exercice 2021

Lausanne, le 25 mars 2022



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

au Conseil de fondation de la Fondation Bibliothèque Sonore Romande, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) de la Fondation Bibliothèque Sonore Romande pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Lausanne, le 25 mars 2022

Fidinter SA

Giovanni Chiusano Expert-comptable diplômé Expert-réviseur agréé Réviseur responsable er Christine Blaser
Bachelor of Science HEC-BSc

Annexe: Comptes annuels





BILAN arrêté au 31 décembre 2021

	2021	2020
	CHF	CHF
ACTIF		
Caisse	431.30	35.35
PostFinance	92'356.35	25'627.92
Postfinance "petite Caisse"	1'194.71	402.63
Postfinance E-Epargne	0.00	287'179.68
Postfinance Epargne	0.00	150'781.10
Banque cantonale vaudoise	295'985.72	1'272'688.65
Banque Migros	1'285'000.00	0.00
Total de la trésorerie	1'674'968.08	1'736'715.33
Débiteurs	1'010.10	974.75
Actifs transitoires	3'098.95	2'308.00
Total de l'actif circulant	1'679'077.13	1'739'998.08
Immobilisations corporelles	6'217.50	5'967.70
Total de l'actif immobilisé	6'217.50	5'967.70
TOTAL ACTIF	1'685'294.63	1'745'965.78
PASSIF		
Créanciers	12'872.60	42'606.85
Acomptes de clients	180.00	0.00
Passifs transitoires	37'538.85	27'979.95
Engagements à court terme	50'591.45	70'586.80
Fonds affectés	895'684.84	936'360.64
Capital des fonds	895'684.84	936'360.64
Capital de dotation	5'000.00	5'000.00
Capital libre (réserve pour activités)	734'018.34	734'018.34
Capital de l'organisation	739'018.34	739'018.34
TOTAL PASSIF	1'685'294.63	1'745'965.78

	2021	2020
	CHF	CHF
PRODUITS		
Dons de fondations et d'organisations de soutien	86'900.00	116'400.00
Total Dons (affectés) - selon tableau de variation du capital	86'900.00	116'400.00
SBS (redistribution des fonds de l'OFAS)	477'131.73	477'132.00
Total Subventions - art. 74 LAI	477'131.73	477'132.00
Canton de Fribourg	4'000.00	4'000.00
Canton de Neuchâtel	1'500.00	1'500.00
Canton du Valais	3'000.00	3'000.00
Canton du Jura	500.00	500.00
Canton de Vaud	20'500.00	20'500.00
Total Subventions (libres)	29'500.00	29'500.00
Dons d'EMS	100.00	100.00
Dons des entreprises	3'800.00	7'720.00
Dons de fondations et d'organisations de soutien	11'700.00	12'900.00
Dons lors de successions, deuils et autres	107'804.94	962'575.15
Dons de communes	4'800.00	4'400.00
Dons privés, spontanés	103'527.68	103'305.81
Dons - Office fédéral de la Culture	10'000.00	0.00
Total Dons (libres)	241'732.62	1'091'000.96
Ventes de catalogues	160.00	400.00
Abonnements BSR actualités	4'661.00	5'260.50
Abonnements revue Générations	600.00	660.00
Vente matériel et livres	515.00	374.50
Recettes diverses	0.00	0.00
Prestations fournies à des tiers	14'503.75	17'411.80
Total Ventes catalogues et abonnements	20'439.75	24'106.80
Autora produita	100.00	011.00
Autres produits	160.60	311.99
Total Produits divers	160.60	311.99
Total Produits	855'864.70	1'738'451.75

	2021	2020
	CHF	CHF
CHARGES		
Achats de coffrets et fourres CD	270.60	2'143.00
Achats de CD et autres supports	2'725.00	2'738.00
Abonnements et revues	69.00	0.00
Achats livres	14'376.10	14'174.25
Achats matériel technique	1'316.55	498.20
Achats matériel informatique	6'019.09	5'992.10
	24'776.34	25'545.55
Frais service civil	0.00	0.00
Prestations pour app. d'écoute	888.50	0.00
Frais imprimé bibliothèque et catalogue	0.00	0.00
Frais liés aux bénévoles	1'483.20	7'333.30
Frais formation annuelle des lecteurs bénévoles	247.00	443.00
Frais directs de production (mandat, ProLitteris, douane, transport)	11'516.75	8'946.40
	14'135.45	16'722.70
Total Frais de production et bibliothèque	38'911.79	42'268.25
	FF0 001.1F	F001001 00
Salaires	550'901.15	530'661.80
AVS, AI, APG et AC	36'738.70	34'795.40
Caisse de compensation familiale Prévoyance professionnelle LPP	15'566.30 45'413.20	14'798.00 40'252.00
Assurance accidents et APG maladie	6'468.35	9'692.55
Autres charges de personnel	3'514.70	3'315.50
Prestations de travail de tiers	0.00	0.00
Total Charges du personnel	658'602.40	633'515.25
Loyers et charges locatives	70'567.95	68'618.50
Total Frais des locaux	70'567.95	68'618.50
à reporter :	768'082.14	744'402.00

Report 768'082.14 744'402	
Report 768'082.14 744'402	
	402.00
Location et leasing (photocopieur et inst. téléphonique) 2'804.64 3'19	3'195.54
Total Entretiens et réparations 2'804.64 3'19	3'195.54
Total Assurances 3'040.35 3'01	3'011.05
Total Charges d'énergie 25'280.20 15'86	5'865.10
	345.00
	3'577.10
-	652.80
Honoraires de révision 3'892.60 4'308	'308.00
Honoraires de consulting 0.00 16	161.55
Frais du consortium devenu groupe 6'496.00 5'520	'520.00
Frais divers d'administration et frais stagiaires 640.64 4'55	552.60
Total Frais administratifs 41'813.54 43'76	3'760.99
Total Frais informatiques, licences, maintenance, entretien 16'017.75 16'85	3'855.70
Publicité, annonces et expositions 673.80 2'47'	2'479.30
· 1	0'645.95
Frais de manifestations 2'795.05 3'41	3'418.85
Frais de voyage et de représentation 289.40 22	225.60
Campagne de visibilité 21'800.30	0.00
Total Frais de publicité, Frais de représentation et Frais divers 34'111.08 16'76	6'769.70
Amortissements 2'885.20 2'48	2'482.50
Total charges d'exploitation 894'034.90 846'34	5'342.58

	2021	2020
	CHF	CHF
Report Total des Produits	855'864.70	1'738'451.75
Report Total des Charges d'exploitation	894'034.90	846'342.58
Résultat d'exploitation	-38'170.20	892'109.17
Intérêts bancaires et postaux	-2'505.60	-1'343.56
Total charges et produits financiers	-2'505.60	-1'343.56
Résultat avant variation du capital des fonds	-40'675.80	890'765.61
Variation du capital des fonds Variation du capital de l'organisation	40'675.80 0.00	-890'765.61 0.00
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)	0.00	0.00
Allocation (-) / Prélèvement au capital libre	0.00	0.00

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	2021	2020
	CHF	CHF
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE D'EXPLOIT	TATION	
Résultat annuel avant variation du capital de fonds	-40'675.80	890'765.61
Amortissements des immobilisations corporelles	2'885.20	2'482.50
Variation des débiteurs, actifs transitoires et impôt anticipé à récupérer	-826.30	1'446.95
Variation des créanciers et passifs transitoires	-19'995.35	42'179.61
SOUS-TOTAL	-58'612.25	936'874.67
Acquisition d'immobilisations corporelles SOUS-TOTAL	-3'135.00 -3'135.00	0.00
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE DE FINANC	CEMENT	
Néant, la Fondation n'a aucune dette financière		
<u>VARIATION DES DISPONIBILITES</u>	-61'747.25	936'874.67
JUSTIFICATION DES DISPONIBILITES		
Etat des liquidités au 1er janvier	1'736'715.33	799'840.66
Etat des liquidités au 31 décembre	1'674'968.08	1'736'715.33
Variation des disponibilités	-61'747.25	936'874.67

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2021

Capital des fonds	Etat au 1er janvier 2021	Allocations	Transferts internes	Utilisation	Allocation résultat annuel	Etat au 31 décembre 2021
Fonds affectés						
Production de nouveaux livres (note 1)		86'900.00		-86'900.00		0.00
Formations des lecteurs (note 2)		0.00		0.00		0.00
Café littéraire - BSR Apéro (note 3)		0.00		0.00		0.00
Fonds de compensation art. 74 LAI (note 4	936'360.64				-40'675.80	895'684.84
Total Capital des fonds	936'360.64	86'900.00	0.00	-86'900.00	-40'675.80	895'684.84
Capital de l'organisation						
Capital de base						
Capital de dotation	5'000.00					5'000.00
Capital libre						
Réserve pour activités (note 5)	734'018.34					734'018.34
Total Capital de l'organisation	739'018.34	0.00	0.00	0.00	0.00	739'018.34

Détail des Fonds affectés reçus en 2021

Donateurs	Montant
Note 1 : Productions de nouveaux livres	86'900.00
Fondation Jacqueline de Cérenville	25'000.00
Retraites Populaires	500.00
Fondation Esther Locher-Gurtner	20'000.00
Vaudoise Assurances	500.00
Fondation Coromandel	40'000.00
Corti-Dalphin Béatrice et Jean-Pierre	500.00
Guinnard Carine et Sylvain	400.00
Note 2 : Formation des lecteurs 2021	0.00
Note 3 : Café littéraire - BSR Apéro	0.00
Note 4 : Fonds de compensation art. 74 LAI	895'684.84
Attribution résultat sur subvention OFAS 2015	127'653.95
Prélèvement résultat sur subvention OFAS 2016	-9'599.85
Attribution résultat sur subvention OFAS 2017	11'807.75
Prélèvement résultat sur subvention OFAS 2018	-85'279.42
Attribution résultat sur subvention OFAS 2019	1'012.60
Attribution résultat sur subvention OFAS 2020	890'765.61
Prélèvement résultat sur subvention OFAS 2021	-40'675.80
Note 5 : Réserve pour activités	734'018.34
Réserve pour activités au 31.12.2021	734'018.34
L'attribution du résultat de l'exercice 2020 au fonds de com 2021.	pensation est faite en

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2020

Capital des fonds	Etat au 1er janvier 2020	Allocations	Transferts internes	Utilisation	Allocation résultat annuel	Etat au 31 décembre 2020
Fonds affectés						
Production de nouveaux livres (note 1)		116'400.00		-116'400.00		0.00
Formations des lecteurs (note 2)		0.00		0.00		0.00
Café littéraire - BSR Apéro (note 3)		0.00		0.00		0.00
Fonds de compensation art. 74 LAI (note 4	45'595.03				890'765.61	936'360.64
Total Capital des fonds	45'595.03	116'400.00	0.00	-116'400.00	890'765.61	936'360.64
Capital de l'organisation						
Capital de base						
Capital de dotation	5'000.00					5'000.00
Capital libre						
Réserve pour activités (note 5)	734'018.34					734'018.34
Total Capital de l'organisation	739'018.34	0.00	0.00	0.00	0.00	739'018.34

Détail des Fonds affectés reçus en 2020

Donateurs	Montant
Note 1 : Productions de nouveaux livres	116'400.00
Fondation Emouna	20'000.00
Fondation Juchum	10'000.00
Fondation Jacqueline de Cérenville	25'000.00
Fondation Coromandel	50'000.00
UNI Fribourg - Service formation continue	8'900.00
Fondation Marinette et Rodolphe Barbey	2'500.00
Note 2 : Formation des lecteurs 2020	0.00
Note 3 : Café littéraire - BSR Apéro	0.00
Note 4 : Fonds de compensation art. 74 LAI	936'360.64
Attribution résultat sur subvention OFAS 2015	127'653.95
Prélèvement résultat sur subvention OFAS 2016	-9'599.85
Attribution résultat sur subvention OFAS 2017	11'807.75
Prélèvement résultat sur subvention OFAS 2018	-85'279.42
Attribution résultat sur subvention OFAS 2019	1'012.60
	890'765.61
Attribution résultat sur subvention OFAS 2020	
Attribution résultat sur subvention OFAS 2020 Note 5 : Réserve pour activités	734'018.34
	734'018.34 734'018.34

ANNEXE AUX COMPTES ARRETES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Informations et explications générales

Forme juridique et but de la fondation

Inscrite au Registre du Commerce, la "Fondation bibliothèque sonore romande" est régie par les articles 80 et ss du CCS. Son but, d'utilité publique, est de mettre gratuitement des livres enregistrés par des lecteurs bénévoles, à la disposition de celles et ceux qui ne peuvent lire des ouvrages imprimés.

Fondements déterminants

La Fondation a été créée le 26 octobre 1976 et les statuts en vigueur ont été approuvés lors de la séance du Conseil de fondation du 23 avril 1999. Elle est certifiée Zewo depuis 1994.

Inscription au Registre du Commerce de Moudon le 18 avril 2001.

Membres du Conseil de fondation au 31 décembre 2021 :	Fonction	Signature
Monsieur Bouchat Théophile	Président	Collective à deux
Monsieur Richoz Hervé (collaborateur FSA)	Vice-Président	Collective à deux
Monsieur Barrillier Alain	Membre	Collective à deux
Monsieur Milliet Pierre	Membre	Collective à deux
Monsieur Richard Robin	Membre	-
Madame Collaud Carole	Membre	-
Monsieur Haldy Philippe	Membre	-
Madame Oriol Amanda (26.11.2021)	Membre	-
Les inscritpions au registre du commerce vont être mises à jour.		
Non membre ayant la signature		
Madame Albanese Isabelle	Directrice	Collective à deux

Organe de contrôle et autorité de surveillance

Organe de contrôle : Fidinter SA, Lausanne

Autorité de surveillance : Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

<u>Fiscalité</u>

La décision initiale d'exonération des impôts fédéral, cantonal et communal sur les successions et donations a été confirmée par l'office d'impôt des personnes morales le 12 mai 2021

Base de présentation

Les comptes de la Fondation sont présentés conformément aux exigences de la loi suisse; ils respectent également les Swiss GAAP RPC fondamentales et la Swiss GAAP RPC 21.

La présentation des dons affectés fait l'objet d'une rubrique distincte du compte d'exploitation à compter de l'exercice 2015.

ANNEXE AUX COMPTES ARRETES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Principes d'évaluation - Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises pour un montant supérieur à CHF 3'000 sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire. Les durées d'utilisation sont de 5 ans pour le matériel informatique, de 8 ans pour les machines et appareils et de 10 ans pour le mobilier de bureau.

Les immobilisations acquises pour un montant inférieur à CHF 3'000 sont comptabilisées en charges.

Reconnaissance revenus - Subventions / Dons / Successions et legs

Les subventions, les dons, les successions et legs sont reconnus comme produits dans le compte d'exploitation dès lors qu'ils sont définitivement acquis par la Fondation.

Informations relatives à l'efficacité

A la demande de l'Ofas, tous les 4 ans, une enquête de satisfaction doit être réalisée auprès de nos bénéficiaires par une organisation externe. La dernière, SATIS V, a eu lieu en 2020. Comme lors de SATIS IV qui a eu lieu en 2016, les personnes interrogées ont une nouvelle fois donné la note de 3,9/4 à la perception de la BSR.

Gestion et placement de la fortune

La gestion de la fortune fait partie des tâches du Conseil de fondation.

Informations relatives aux rémunérations

Les membres du Conseil de Fondation ne sont pas rémunérés.

La gestion de la Fondation a été confiée à Mme Isabelle Albanese contre rémunération.

Informations relatives aux frais administratifs et de recherches de fonds

Les charges de personnel administratif et de recherche de fonds calculées sur la base des heures effectives attribuées à ces activités sont comprises dans les charges du personnel pour les montants suivants :

	2021	2020
Charges de personnel administratif	154'855	155'137
Charges de personnel de recherche de fonds	11'968	12'488

Informations relatives aux charges totales calculées et indiquées selon la méthodologie Zewo

	2021	2020
Charges d'obtention de financements (collecte fonds, publicité)	30'832.39	33'293.57
Autres charges administratives	226'041.81	206'013.71
Charges de projets et de prestations	639'666.30	608'378.86
(production, enregistrements, envoi CD aux auditeurs)		

Moyenne annuelle des emplois à plein temps (EPT)

Le nombre moyen annuel d'EPT ne dépasse pas 250 pour les exercices 2021 et 2020.

Engagements non portés au bilan

La subvention de l'AI pour les prestations visées à l'art. 74 LAI est liée. Au moment de la clôture des comptes, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion les excédents devaient être transférés au fonds de compensation art. 74 LAI.

Montants résiduels des engagements de crédit-bail	2021	2020
Bail à lover - échéance au 31.12.2025	220'224	275'280

Travail effectué par les bénévoles

Le travail réalisé par les bénévoles pour l'enregistrement des livres sonores représente l'équivalent de 18'477 heures pour l'année 2021. (2020 : 18'450 heures).

Litiges

Il n'y a pas de litiges en cours

Evénements importants survenus après la date du bilan

Après la date d'établissement du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes par le Conseil de fondation, aucun événement important, qui aurait pu altérer la validité des comptes annuels 2021 ou qui aurait dû être publié sous ce point ne s'est produit.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Tableau des immobilisations corporelles

CHF	Machines et appare	Machines et appareils (technique)		
	2021	2020		
Valeurs comptables nettes au				
début de l'exercice	5'967	5'967		
Valeurs d'acquisition				
Situation au début de l'exercice	35'037	35'037		
Entrées	3'135	-		
Sorties	-	-		
Situation à la fin de l'exercice	38'172	35'037		
Amortissements cumulés				
Situation au début de l'exercice	29'070	26'587		
Amortissement annuel	2'885	2'483		
Sorties	-	-		
Situation à la fin de l'exercice	31'955	29'070		
Valeurs comptables nettes				
à la fin de l'exercice	6'217	5'967		

Rapport de performance 2021

Formation et activité

La Fondation Bibliothèque Sonore Romande a été créée en 1976. Elle est inscrite au Registre du Commerce sous "Fondation Bibliothèque sonore romande" et est régie par les articles 80 et ss du Code Civil Suisse.

La mission de la Fondation Bibliothèque sonore romande est de mettre gratuitement des livres audios enregistrés par des lecteurs bénévoles, à la disposition de celles et ceux qui ne peuvent lire des ouvrages imprimés. La BSR est une fondation privée à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, certifiée Zewo.

La Fondation est administrée par un Conseil formé d'au moins cinq personnes. Le Conseil de fondation procède lui-même à la nomination de ses membres dont le mandat se renouvelle tous les trois ans. Le Conseil doit comprendre un nombre équitable d'auditeurs. A chaque renouvellement de mandat, le Conseil de fondation désigne son Président, son Vice-président ainsi que les personnes mandatées. Le Conseil de fondation fixe le mode de signatures. Entre autres tâches, le Conseil de fondation établit le budget, approuve les comptes et le rapport annuel ainsi que l'évaluation des risques. Il se réunit aussi souvent que les circonstances l'exigent, mais une fois par année au moins. Ses décisions sont prises à la majorité absolue. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Il est dressé un procès-verbal des décisions du Conseil de fondation signé par le Président et par l'auteur du compte-rendu. Le Conseil de fondation représente la fondation à l'égard des tiers. Les membres du Conseil de fondation travaillent à titre bénévole.

Le Conseil de fondation désigne un Bureau de trois à cinq membres qui expédient les affaires courantes. Le Président et le Vice-président font partie du Bureau. Le Directeur participe aux séances avec voix consultative. Les compétences du Bureau sont définies par un règlement annexe.

La fortune de la fondation répond seule des obligations de celle-ci.

La fondation prend fin si son but cesse d'être réalisable et dans les autres cas prévus par la loi. En cas de dissolution, l'actif éventuel restant sera remis à une institution suisse et exonérée des impôts (poursuivant un but analogue). Le Conseil de fondation, avec l'accord de l'autorité de surveillance, décidera de l'affectation du patrimoine existant qui devra être consacré à un but similaire à celui de la fondation.

Le contrat signé entre la SBS et la BSR pour la période 2020-2023 fixe à 8'226 le nombre d'heures productives à effectuer par année pour que la BSR perçoive le montant de CHF 477'132.- provenant de la subvention OFAS. Ce contrat est reconduit jusqu'au 31 décembre 2023. Une réduction de ce montant peut advenir si le nombre d'heures productives n'est pas atteint. En 2021, les collaborateurs de la BSR et les bénévoles professionnels ont effectué 9'980 heures productives.

En 2018 l'Ofas a introduit l'exigence de la création d'un fonds affecté pour la période contractuelle 2015-2018. Ce fonds est constitué par les résultats positifs ou négatifs des exercices ayant trait à la période contractuelle et issus de la comptabilité analytique d'exploitation art. 74 LAI. Il est reconduit pour le nouveau contrat 2020-2023.

Quelques ratios en rapport avec la performance de la Fondation

Les ratios suivants renseignent sur quelques aspects financiers de l'activité de la Fondation :

	2018	2019	2020	2021
Évolution des produits par rapport à l'année précédente	-10.64%	8.65%	94.77%	-50.77%
Part des subventions au total des produits	70.18%	56.76%	29.14%	59.20%
Disponibilité financière[i]	81.65%	83.03%	87.32%	82.66%
Cost / Income ratio	110.17%	99.71%	48.68%	104.46%

[[]i] Total du capital de l'organisation comparé à l'ensemble des coûts annuels.